académie Toulouse

direction des services départementaux de l'éducation nationale Tarn-et-Garonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE DES PERSONNELS DU 1er DEGRE

Cette demande est à faire parvenir à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, 8 jours à l'avance. En cas d'urgence, prévenir par téléphone et adresser immédiatement l'imprimé rempli.

Réf : Circulaire n°2002-168 du 02-08-2002
Circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017 rappelant notamment que les absences pour RV médicaux non obligatoires peuvent être accordées, mais que ces absences ne sont pas rémunérées.

Circonscription de :

Castelsarrasin ☐ Caussade ☐ Valence d'Agen ☐ Montauban Centre ☐ Montauban ASH ☐ Montauban sud ☐

Nom Prénom Date de dépôt de la demande :

Mail professionnel ou mail de l'école : (pour retour sur suite donnée à la demande)

Statut : Titulaire ☐ Stagiaire ☐ BD ☐ Autre (à préciser)

Commune Groupe scolaire/école

Classe Nombre d'élèves

Date(s) de l'absence : du au

Signature de l'intéressé(e)

Motif de l'absence ***(joindre pièces justificatives)***

Toute demande doit être clairement explicitée afin de permettre à l'administration de disposer de tous les éléments utiles à la prise de décision (exemple : un motif pour convenances personnelles n'est pas un motif explicite)

Lieu du déplacement :

Le service peut-il être assuré par les enseignants de l'école ? ☐ OUI ☐ NON

Cachet et signature du directeur d'école :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

AVIS IEN (hors département et toutes les absences appelant du sans traitement)	**DECISION IEN (absences avec traitement, intra départementales)**
FAVORABLE ☐ Avec traitement ☐ Sans traitement ☐ DEFAVORABLE ☐	ACCORD ☐ REFUS ☐

Eléments d'appréciation :
(obligatoire si autorisation sans traitement)

Date et signature :

DECISION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Autorisation accordée ☐

Avec traitement ☐ Sans traitement ☐

Autorisation refusée ☐

Date et signature :

Document élaboré le 26-09-2017